



Soutenir les victimes de violence conjugale dans les communautés rurales

La violence conjugale est une réalité bien trop courante partout au Canada, et les communautés rurales ne font pas exception. En effet, les communautés rurales et isolées affichent des taux de violence conjugale plus élevés que les milieux urbains.* Aider une personne victime de violence conjugale peut être une question délicate, mais il existe des signes à surveiller et des moyens d'apporter son soutien.

Signes avant-coureurs d'un comportement potentiellement violent

- Isoler son partenaire et l'empêcher de voir sa famille ou ses amis;
- Rabaisser son partenaire;
- Contrôler les finances;
- Exiger que son partenaire demande la permission pour faire ou acheter quelque chose;
- Manipulation;
- Comportement dominateur;
- Surveiller constamment les allées et venues de son partenaire et vérifier où il/elle se trouve;
- Comportement menaçant ou intimidant;
- Menacer de faire du mal aux animaux de compagnie ou aux animaux de la ferme;
- Se comporter comme si son partenaire était sa propriété.

Comment aider

- Engagez la conversation et montrez-vous attentionné.e sans porter de jugement.
- Faites-lui savoir que vous êtes là pour le/la soutenir.
- Ne le/la forcez pas à parler.
- S'il/elle nie être victime de maltraitance, dites-lui qu'il/elle peut vous parler à tout moment.
- Tenez-vous toujours aux faits; ne faites pas de suppositions sur ce que vous pensez qu'il s'est passé.
- S'il/elle se confie à vous, dites-lui que vous le/la croyez et que ce n'est pas de sa faute.
- Informez-le/la des services locaux disponibles.
- Proposez-lui de le/la conduire et de l'accompagner là où il/elle doit aller.
- Encouragez-le/la à établir un plan de sécurité, comprenant notamment des stratégies pour partir rapidement.
- Aidez-le/la à mettre en place un calendrier de prise de contact régulière avec vo.
- Proposez-lui d'utiliser votre ordinateur ou un autre appareil s'il/elle craint que son/sa partenaire surveille ses activités en ligne.
- Proposez de garder ses enfants ou ses animaux de compagnie pendant qu'il/elle bénéficie de ces services.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DIRECT D'UN ACTE DE VIOLENCE, APPELEZ LE 9-1-1 ET CONTACTEZ LA LIGNE D'ASSISTANCE LOCALE DE PROTECTION DE L'ENFANCE SI DES ENFANTS SONT EN DANGER. N'OUBLIEZ PAS QUE CE N'EST PAS À VOUS DE VENIR À LA RESCOURSSE; VEILLENZ TOUJOURS À VOTRE PROPRE SÉCURITÉ.

* <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/FEWO/Brief/BR11575288/br-external/StatisticsCanada-Brief-f.pdf>

